

N°2016-09-05

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES.

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 19

-----

**Objet : Marché d'optimisation sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés ;  
Autorisation donnée au Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et du Conseil Régional d'Ile-de-France.**

**Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 8 septembre 2016,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CR105-11 du 17 novembre 2011, précisant la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets en Ile-de-France ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° 2014.12.10 engageant la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans l'appel à projet « zéro gaspillage, zéro déchet » publié par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ;

-----

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lance une étude d'optimisation sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'objectif de cette étude est d'identifier des leviers d'optimisation dans une optique de réduction et de rationalisation des coûts. L'étude comprend 3 phases :

- L'établissement d'un diagnostic qui dressera un état des lieux du fonctionnement actuel des services, et qui permettra d'identifier les marges de manœuvre potentielles.
- La proposition aux élus de 3 scénarii d'optimisation, découlant du diagnostic et permettant ensuite à la collectivité de décider du scénario le plus pertinent à mettre en œuvre
- L'accompagnement de la communauté d'agglomération dans la transition découlant de la mise en œuvre du scénario retenu. Cet accompagnement prendra la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation des marchés de collecte.

Le Conseil Régional d'Île-de-France, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Prévention et la Gestion des Déchets, donne la possibilité aux collectivités locales de cofinancer certaines actions.

Les subventions ainsi accordées s'intègrent dans la mesure « 100 000 stagiaires » engagée par le Conseil Régional d'Île-de-France. Aussi, les collectivités, entreprises et associations bénéficiant de subventions régionales doivent, en contrepartie des aides perçues, accueillir un certain nombre de stagiaires pour une période minimum de deux mois. Le nombre de stagiaire à accueillir est déterminé par le montant de la subvention accordée. Il n'y a pas d'exigences particulières quant au niveau d'études des stagiaires. De plus, les stagiaires ainsi embauchés ne doivent pas nécessairement travailler sur le projet ou dans le service bénéficiant de la subvention.

L'étude d'optimisation de Versailles Grand Parc rentre dans ce cadre, elle est estimée à 216 000 € TTC. A ce titre, la communauté d'agglomération peut prétendre à une subvention régionale plafonnée à 100 000 €. En échange de cette aide, la communauté d'agglomération s'engage à accueillir deux stagiaires pour une durée de deux mois.

Cette étude peut également bénéficier d'un soutien financier complémentaire de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). La somme des aides publiques ne peuvent excéder 80% du prix de revient total de l'étude. Aussi, la communauté d'agglomération peut solliciter une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie de 72 800 €. Cela porte le total des aides publiques à 172 800 € soit 80% du coût de l'étude.

## **DÉCIDE :**

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la réalisation d'une étude d'optimisation sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'une étude d'optimisation sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à engager la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans la mesure « 100 000 stagiaires » initiée par le Conseil Régional d'Île-de-France ;*
- 4) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 617 « Études et recherches » ;*

5) de charger le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

6) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **19**

Nombre de suffrages exprimés : **19**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,  
Le 8 septembre 2016.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :  
**22/09/2016**  
de l'affichage le : **27/09/2016**  
retiré de l'affichage le : **27/10/2016**



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Berthelot'.

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

